

FHP

FÉDÉRATION DE
L'HOSPITALISATION
PRIVÉE

NORD-PAS DE CALAIS-PICARDIE

Financements MIG AC FIR

FHP Nord – Pas de Calais Picardie

JOURNÉE FHP-MCO – 28 MAI 2014

La campagne budgétaire 2013

2

Elle débute par:

Des textes nationaux:

- ▶ **La circulaire budgétaire du 29/03** complétée par 2 autres circulaires du 30/10 et du 13/12
- ▶ **L'Instruction FIR du 14/05** complétée par une 2nde Instruction du 08/10

Des réunions de « lancement » ARS/Fédérations et/ou Etablissements :

- ▶ Le 27/03/13 en NPdC
- ▶ Le 04/04/13 en Picardie

Y sont présentées:

Les grands principes, les grandes masses (évolution ONDAM), les évolutions du périmètre des enveloppes, notamment du FIR; les mesures d'économies, etc.

La campagne budgétaire 2013: Incitation au dépôt des dossiers

Pour anticiper les arbitrages des ARS sur les **différentes enveloppes budgétaires (MIG AC MERRI FIR)**, proposition faite aux adhérents de se positionner auprès de l'Agence : solliciter un financement sur des missions éligibles au titre de ces différentes enveloppes.

Pour exemples :

- ▶ Financement FIR au titre de : programmes autorisés ou actions de prévention d'ETP (MCO et/ou SSR), GPEC, CLACT (TMS, RPS), Emplois de psychologues ou assistants sociaux hors plan cancer, aides à l'investissement, développement d'activité, etc
- ▶ Financement MIG au titre de : Activité de dépistage anonyme et gratuit ; Formation, soutien, coordination, évaluation des besoins du patient, ...

Les **objectifs de cette démarche** sont multiples :

- ▶ Déposer officiellement une(des) demande(s) de financement en anticipant l'affectation des fonds
- ▶ Obtenir de l'ARS un retour sur les demandes
- ▶ En l'absence ou en cas de refus, sans motivation, agir en conséquence (envisager les voies de recours)

Campagne de dépôt 2013

La Fédération Régionale a transmis dans ce cadre aux adhérents:

- ▶ Un courrier type à adresser à l'ARS (« *Courrier Type - Demande de financement MIG AC FIR.docx* »): demande sommaire mais permettant d'acter le positionnement de l'établissement sur le financement d'une mission au titre des MIG AC MERRI FIR.

Dans le cadre du suivi de ce dossier, demande de copie au Syndicat régional

- ▶ Un dossier type de la FHP-MCO ainsi que celui élaboré par la FHP-IdF, est beaucoup plus complet. Nous vous le transmettons si vous souhaitez l'utiliser pour compléter votre demande.
- ▶ Un tableau récapitulatif avec les textes référencés pour chaque dotation ainsi que les missions finançables pour chaque dotation (cf. pré projet dans fichier « *SYNTHESE - MIG AC FIR MERRI.xls* »).

Rappel: Les missions du FIR 2014

Le FIR est structuré autour de 8 grandes missions :

Mission 1 : Permanence des soins

Mission 2 & 3 : Amélioration de la qualité, de la coordination des soins et de la répartition géographique des professionnels, des maisons, des pôles et des centres de santé

Mission 4 : Modernisation, adaptation et restructuration de l'offre de soins

Mission 5 : Amélioration des conditions de travail des personnels des établissements de santé et d'accompagnement social de la modernisation

Mission 6 : Prévention des maladies, promotion de la santé, éducation à la santé et de sécurité sanitaire

Mission 7 : Mutualisation au niveau régional des moyens des structures sanitaires

Mission 8 : Prévention, prise en charge et accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie

Campagne de dépôt des dossiers 2013

Demandes de subventions MIG AC FIR

- ▶ En NPdC: 10 Etablissements ont déposé un dossier (9 MCO / 1 SSR)
- ▶ En Picardie: 4 Etablissements ont déposé un dossier (3 MCO / 1 SSR)

Mission 1: PDSES

N°	REGION	Demandes de financement	Montant du financement demandé	Réponse / Financement
1	Pic	Radiologie	70 000 €	-
2	Pic	Labo	70 000 €	-

Mission 2 & 3 : Amélioration de la qualité et de la coordination des soins hospitaliers

7

N°	REGION	Demandes de financement	Montant du financement demandé	Réponse / Financement
1	NPdC	Programme d'activité physique du patient Obèse	150 000 €	-
2	NPdC	Consultation Douleur Chronique	100 000 €	-
3	NPdC	Consultation Diététique & Sociale en Dialyse	?	-
4	NPdC	Consultations mémoire suite à labellisation	119 604 €	-
5	NPdC	Prise en charge des détenus	5 600 €	-
6	NPdC	Amélioration des soins supports K	32 000 €	-
7	NPdC	Amélioration des soins supports K	32 000 €	-
8	Pic	TELEMEDECINE	48 240 €	-
9	Pic	Dépistage néonatal de la surdité	11 240 €	-
10	Pic	EMSP	46 620 €	-
11	Pic	Actions de qualité transversale en cancérologie	105 015 €	-
12	Pic	IDV	158 044 €	-
13	Pic	Consultations mémoire SSR	5 000 €	-

Mission 4: Conseil, pilotage et accompagnement de la performance hospitalière (1)

8

N°	REGION	Demandes de financement	Montant du financement demandé	Réponse / Financement
1	NPdC	Lits d'Urgence Cardiologique	234 061 €	117 031 €
2	NPdC	Lits d'Urgence Cardiologique	240 625 €	120 313 €
3	NPdC	Lits d'Urgence Cardiologique	270 380 €	135 190 €
4	NPdC	Lits d'Urgence Cardiologique	251 558 €	125 779 €
5	NPdC	Lits d'Urgence Cardiologique	224 308 €	112 154 €
6	NPdC	Lits d'Urgence Cardiologique	305 340 €	305 340 €
7	NPdC	Modernisation du bloc opératoire	2 000 000 €	-
8	NPdC	Modernisation du bloc opératoire	2 000 000 €	-
9	NPdC	Développement du système d'information	40 000 €	-
10	NPdC	Développement du système d'information	40 000 €	-
11	NPdC	Adjonction d'un poste de pharmacien référent	13 720 €	-
12	NPdC	URCC (second isolateur)	149 500 €	-
13	NPdC	UHJ de médecine	108 000 €	-

PTHS

Mission 4: Conseil, pilotage et accompagnement de la performance hospitalière (2)

N°	REGION	Demandes de financement	Montant du financement demandé	Réponse / Financement
14	NPdC	Déploiement de la comptabilité analytique	20 000 €	-
15	NPdC	Comptabilité analytique	40 000 €	-
16	Pic	Déploiement de la comptabilité analytique	20 000 €	-
17	Pic	Déploiement de la comptabilité analytique	40 000 €	-
18	NPdC	Certification des comptes et Compta analytique	37 000 €	-
19	NPdC	Certification des comptes et Compta analytique	66 000 €	-
20	NPdC	Certification des comptes et Compta analytique	83 000 €	-
21	NPdC	Certification des comptes de l'exercice	26 000 €	-
22	NPdC	Poste de contrôleur de gestion	30 000 €	-
23	NPdC	Poste de contrôleur de gestion	30 000 €	-
24	Pic	Soutien aux projets de coopération	190 702 €	-
25	Pic	Nvlle unité de stérilisation	1 600 000 €	-
26	Pic	Compensation sur déficit de la structure	316 044 €	-

Un financement insuffisant / Projet à mettre en oeuvre

N°	REGION	Demandes de financement	Montant du financement demandé	Réponse / Financement
1	NPdC	Dossier mise en place d'une GPEC	417 400 €	59 700 €
2	Pic	GPEC (logiciel)	4 500 €	-
3	Pic	GPEC (logiciel)	4 500 €	4 500 €
4	NPdC	Risques Psycho-Sociaux	?	-
5	NPdC	Troubles Musculo-Squelettiques	?	-
6	Pic	CLACT	15 000 €	-
7	Pic	CLACT	15 000 €	15 000 €
8	Pic	Actions au titre de la prévention active des RPS	86 000 €	-
9	Pic	Projet de recherche relatif à la prévention des TMS 2013	3 000 €	-
10	Pic	Projet de recherche relatif à la prévention des TMS 2014	22 000 €	-

2 Etablts : Même demande → des traitements différents!

Un financement insuffisant / Projet à mettre en oeuvre

N°	REGION	Demandes de financement	Montant du financement demandé	Réponse / Financement
1	NPdC	Programme ETP Insuffisant Rénal	18 000 €	-
2	NPdC	Programme ETP Insuffisant Rénal	89 010 €	-
3	NPdC	Programme ETP Insuffisant Rénal	?	-
4	Pic	Programme ETP AVC	395 500 €	10 000 €
5	Pic	Programme ETP OBESITE	77 000 €	30 000 €
6	NPdC	Programme ETP OBESITE	75 000 €	40 000 €
7	NPdC	Programme ETP OBESITE	77 000 €	-
8	NPdC	Programme ETP OBESITE Parturiente	40 000 €	-
9	NPdC	Programme ETP OBESITE	50 000 €	-
10	Pic	Programme ETP OBESITE	60 000 €	-
10	Pic	Programme ETP Parkinson	35 000 €	-
11	Pic	Programme ETP Sclérose en plaques	71 362 €	-

Les contentieux engagés par les Etablissements

12

Malgré de nombreux dossiers restés classés sans suite par l'ARS (12 sur 66 dossiers), peu de recours engagés par les établissements.

- 1) Sur refus de financement ETP: 3 recours engagés devant le TA de Lille
- 2) Sur la diminution importante des financements au titre des Plateaux Techniques Hautement Spécialisés (5 POSU Cardio)

Des mesures d'économie (-610 415€):

Focus sur Services d'urgences spécialisés

Décision brutale de Monsieur Daniel LENOIR en juillet 2013 de supprimer 100% des crédits dévolus aux 6 **services d'urgences spécialisés** (ex-POSU) des établissements privés de la région.

➡ **Forte mobilisation de la Profession (RV ARS, Visites sur sites, Presse, National, Syndicat Cardio, URPS...)**

Le Dr J-Y GRALL, nommé DG ARS en octobre 2013, est revenu partiellement sur cette décision:

- Maintien des crédits à 100% du SOS main
- Abondement pour les 5 POSU CARDIO sur la période antérieure à la décision de suppression des financements prise par M. LENOIR (50%)

➡ **Dépôt de recours devant le TA par les établissements.**
- **Quid pour 2014?**

Sur les autres demandes de financements, **Pourquoi si peu de contentieux?**

- Démarche peu utilisée par manque d'informations?
- Crainte des répercussions sur les relations avec l'Agence?
- « Dossiers » portant les demandes de financement portant des insuffisances?

Quelques mois N+1: Le bilan

NPdC:

MIGAC: 342 555 580 € délégués à la région (dont environ 160 M€ de MERRI)
2 386 036€ alloués aux ES ex OQN, soit environ **0,7%**

FIR (y compris MIG transférées dans le FIR en 2012 et 2013) :

182 584 845 € délégués à la région

7 429 398 € alloués aux ES ex OQN, soit environ **4,07%**

dont 70% pour les médecins libéraux (4,5M€ pour la PDSES, 380k€ pour RCP).

Picardie:

MIGAC: 126 770 000 € délégués à la région

401 017 € alloués aux ES ex OQN, soit environ **0,32%**

FIR (y compris MIG transférées dans le FIR en 2012 et 2013) : **99 394 094€** délégués à la région

2 180 513 € alloués aux ES ex OQN, soit environ **2,19%**

dont 80% pour les médecins libéraux (1,65M€ pour la PDSES, 114k€ pour RCP).

Des Mesures d'économie en NPdC:

Arbitrages ARS en juillet 2013:

Sur les établissements de santé publics (-6M€)

Les réseaux (économie de 10%, soit -1,2 M€)

Les établissements privés (Arrêt des ex-POSU = 1,5M€)

La permanence des soins des établissements de santé

... mais des aides exceptionnelles de fin d'année au profit des seuls établissements publics et espic

— Allocation de ressources : fin de gestion 2013

- Aides à la trésorerie : 17,2M€ (+1.4M€ vs 2012)
 - dont 7,5M€ sur dotations DGOS
 - ciblage dans le cadre du comité de veille active sur la trésorerie des EPS
 - 8 EPS (dont 7 déjà aidés en 2012)
- Soutien à l'efficiencia des éta sous forme d'aides exceptionnelles : 6.6 M€ (11 éta)
 - dont travaux : 1.8M€
 - dont compensation SSR lourds : 540 K€

JEUDI 09 JANVIER 2014

LA NEWSLETTER DE L'ARS DE
PICARDIE NUMÉRO 27

25 millions d'euros de soutien à des établissements de santé

Dans le cadre de la politique nationale et régionale de soutien aux établissements de santé, l'ARS de Picardie a alloué 25 millions d'euros d'aides financières exceptionnelles, dont 6 millions du niveau national. Elles se répartissent ainsi :

- 16.8 M € soutiennent des établissements engagés dans des plans de retour à l'équilibre afin d'accompagner leurs efforts internes d'économies et de performance.
- 5.5 M € sont alloués pour des aides ponctuelles de trésorerie.
- 2.7 M € soutiennent des opérations d'investissement, dont 2 millions pour le CHI de Clermont de l'Oise.

Par ailleurs, une aide nationale de 2 millions d'euros est allouée au centre hospitalier de Château-Thierry pour la réalisation de travaux de sécurité.

Démarches de la FHP régionale

1- Obtention des décisions budgétaires du DG ARS

► En Nord – Pas de Calais:

Demande de communication des éléments de l'année N-1 par lettres RAR en février, Mai, juin 2013.

Réunion Inter-Fédérations en juillet 2013: consensus sur communication des données → Transmission par ARS des fichiers excel avec les différentes délégations budgétaires 2012.

Demande de communication des Priorités Régionales de l'Agence dès le mois de mai: AUCUNE réponse. Parallèlement, plusieurs rencontres avec les DG ARS (M. LENOIR puis le Dr GRALL): Demande d'équité et de transparence dans l'allocation des crédits. Réponse faite: « *Votre demande est légitime* ».

► En Nord – Pas de Calais (suite):

Demande de communication de l'EPRD du FIR et des décisions budgétaires avec avenants contractuels en novembre 2013 puis Janvier 2014.

➡ **Saisine de la CADA par la FRHP: obtention d'un avis positif le 13 mars 2014**

Réception fin avril 2014 d'un CD-Rom comportant l'ensemble des décisions budgétaires 2013 au titre des MIG, AC, FIR et DAF.

Mais 568Mo, 243 Dossiers, 602 fichiers
... et aucun fichier récapitulatif ☹️

Démarches de la FHP régionale

► En Picardie:

Demande de concertation sur les orientations et décisions en matière de financement en juin 2013 (lettre cosignée avec la FHF): AUCUNE réponse.

Demande de communication de l'EPRD du FIR et des décisions budgétaires avec avenants contractuels en novembre 2013, en Janvier 2014 et en avril 2014 avec communication des avis positifs de la CADA IdF et NPdC.

Intervention FHP-MCO : Courrier adressé au DG ARS demandant les CPOM, les éléments comptables et financiers, les demandes d'allocation complémentaires (notamment sur les forfaits), les décisions des instances délibérantes de l'ARS sur des subventions et accompagnements financiers versés sans justification précise (parvenu au Ministère)

➡ **Réception ce 26 mai 2014 par LRAR d'un fichier récapitulatif des financements alloués en 2013 au titre des MIG, AC et FIR.**

Analyse des données

MIG

Les chiffres sont donnés de façon globale, sans détail, constituant des « Bases reconductibles » opaques et reconduites systématiquement.

AC

Libre affectation des ARS, même si – pour certaines – fléchage de la DGOS (ex: crédits « Hôpital en tension » : distorsion NPdC / Picardie).

Des attributions qui interpellent: « surcoût convention collective FEHAP », « Consultants », « Accompagnement PRE engagés », « CICE pour les centres d'autodialyse et HAD »

FIR

Le FIR a son propre plan comptable avec des numéros de compte. Nombreux ciblent des missions particulières (CDAG, Cancer, PDSES, Assistants partagés, etc...).

Et il existe des comptes « magiques »!

En NPdC, un compte n°6572134148 fourre-tout :

- ▶ **AC « Divers »** (5,9M€) dont on ne connaît l'objet
- ▶ **AC « AUTRES » AIDES EXCEPTIONNELLES »** : 210 000€ pour le CHAM, 213 000€ pour le CH de DOUAI (décisions du 31.12.13) ou AC « Aides à la trésorerie » : CH MAUBEUGE = 400 000€ (décision du 6.12.13). **AC « AUTRES »** : DEVPT SOUTIEN SSR - éveil et post-éveil pour le CH ROUBAIX : 1 443 574 €

En Picardie

AC

Accompagnement PRE engagés
NR
31-déc.-13

1 200 000

FIR

Performance et restructuration- AC / V - Investissements
Mesures régionales investissement
6572134145
sept.-13
19 354 524

FIR

Accompagnement PRE engagés
AC / restructuration et soutien financier
6572134144
31-déc.-13

6 200 000

FIR

Accompagnement établissements en difficulté en attente PRE à établir - mesure régionale investissement	Accompagnement établissements en difficulté en attente PRE à établir	Aides de trésorerie à des établissements en grande difficulté
AC / investissements	AC / restructuration et soutien financier	AC / restructuration et soutien financier
6572134145	6572134144	6572134144
31-déc.-13	31-déc.-13	31-déc.-13

700 000	900 000	900 000
----------------	----------------	----------------

Démarches de la FHP régionale

2- Analyse des Recueils d'actes administratifs

Suivi de la publication des décisions au Recueil des Actes Administratifs

Constat d'une publication très tardive des décisions (6 à 8 mois de retard)

Toutes les décisions ne sont pas publiées: Obligation pour l'Agence de publier ce type de décision?

Quel recours? Par qui?

Constats sur le Bilan 2013

Iniquité de traitement entre le secteur public et privé: Les Etablissements privés **ne sont pas financés pour les missions mises en œuvre** malgré un poids dans l'offre de soins important.

Les dotations versées sont dans une large majorité reconduites annuellement sans aucune évaluation. Il n'y a de fait pas de remise en cause des dotations allouées, ni de redistribution des crédits.

Les règles d'allocation des crédits sont opaques :

- ▶ aucun appel à projets ne permet d'avoir une instruction claire et transparente des demandes de financement.
- ▶ Les demandes de financements adressés par les établissements restent sans réponse de l'Agence

Les établissements privés, pour ceux qui ont une dotation, n'ont pas de lisibilité d'une année sur l'autre, sur la reconduction de leur financement alors même que ces missions engagent des ressources humaines.

La Fédération est informée a posteriori des campagnes budgétaires de la répartition des fonds.

Actions à mener: Pour les adhérents (1)

Se positionner auprès de l'Agence afin de solliciter un financement sur des missions éligibles au titre des différentes enveloppes.

Un préalable indispensable:

- Ciblage des demandes: l'objectif n'est pas de déposer à tout prix (Infos Délégation de crédits)
- La demande doit être constituée d'un dossier argumenté :
 - reposant sur un projet soit déjà mis en œuvre, soit bien préparé
 - objectif : besoins de santé publique, besoins décrits dans le PRS
- Bien évaluer le coût financier (surcoût quant à la mise en œuvre?)

➡ En l'absence ou en cas de refus, **envisager les voies de recours TA/TITSS**

Actions à mener: Pour la Fédération

- ▶ Assurer un suivi des allocations budgétaires permettant:
 - De constituer une Base de données pour les adhérents
 - De porter vigilance sur les crédits alloués et prendre les décisions qui s'imposent dans la défense des intérêts des adhérents, mais pour lesquelles elle est en capacité d'agir
- ▶ Apporter un accompagnement auprès des adhérents sur les dossiers à déposer (attention, la FHP ne peut se substituer à l'établissement dans le choix et l'élaboration)
- ▶ Actions auprès de l'ARS:
 - Etre force de proposition sur les financements
 - Exiger une transparence sur les allocations financières, une évaluation et une redistribution

Merci de votre attention